

Ressources naturelles et Développement de l'énergie

Rapport annuel
2019–2020



Ressources naturelles et Développement de l'énergie
Rapport annuel 2019-2020

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2652-1 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2654-5 (PDF : édition en français)

ISBN 978-1-4605-2652-1 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2653-8 (PDF : édition en anglais)

12939 | 2020.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable L. Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Mike Holland

Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Mike Holland

Ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Tom MacFarlane

Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Grandes priorités du gouvernement	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du ministère	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	13
Information financière	20
Résumé des activités de recrutement.	22
Résumé des projets de loi et des activités législatives	23
Résumé des activités liées aux langues officielles	25
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	26
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	27
Annexe A : Sylviculture	28
Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne.	29
Annexe C : Incendies	30
Annexe D : Poissons et faune	31

Message du ministre

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie joue un rôle déterminant au sein de l'économie, de l'histoire et de la culture de la province. Nous avons la chance de vivre dans une province riche en ressources naturelles.

Le Ministère supervise, en vertu de son mandat, un secteur dynamique de mise en valeur des ressources naturelles et de la faune qui est vital pour l'économie et qui représente une part importante de notre identité néo-brunswickoise.

Je suis heureux que les modifications attendues depuis longtemps aient été apportées au Règlement sur la chasse à l'orignal afin d'accroître le nombre de bulletins de participation attribués aux résidents qui s'inscrivent au tirage et dont le nom n'a pas été tiré au sort depuis au moins 20 ans. Par ailleurs, les chasseurs d'orignal devront désormais fournir une preuve de formation adéquate avant de s'inscrire au tirage. En ce qui concerne la pêche sous la glace, nous avons écouté les intervenants et un nombre accru de lacs a été approuvé dans le cadre de cette activité.

Le travail se poursuit quant aux efforts de conservation déjà entrepris afin de doubler la superficie d'eaux douces, de forêts et d'autres espaces naturels protégés et conservés à l'intention des générations futures. Le Ministère comprend l'importance de la conservation d'espaces naturels dans le cadre d'une approche globale visant à atteindre les objectifs de gestion des forêts et des terres. Cela inclut l'adaptation aux changements climatiques, la protection de la biodiversité, la protection des terres humides et des bassins hydrographiques, ainsi que la protection des espèces en péril.

Le Ministère trace par ailleurs la voie à la prochaine génération de pratiques exemplaires en matière de technologie nucléaire, d'énergie et d'exploitation minière, tout en veillant à incorporer la durabilité écologique dans les politiques et les programmes qui stimulent nos industries.

Je suis fier du travail que le Ministère accomplit dans les domaines de la foresterie, de la gestion du poisson et de la faune, de la gestion des terres de la Couronne ainsi que de l'énergie et de l'extraction minière. Je remercie le personnel consciencieux du Ministère du travail important qu'il effectue chaque jour.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael R. Holland', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Mike Holland
Ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

Message du sous-ministre

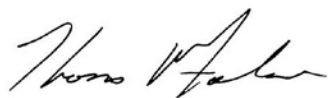
Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie collabore, dans le cadre de sa contribution stratégique à l'économie et à la création d'emplois, avec les Premières Nations, l'industrie, divers intervenants et les résidents pour assurer la mise en valeur sécuritaire et responsable des ressources naturelles de notre province, notamment nos forêts, nos ressources en poissons et notre faune, et les secteurs énergétique et minier.

Le secteur forestier contribue considérablement à l'économie du Nouveau-Brunswick. Durant la période visée par le rapport de 2019-2020, le Ministère a continué à prendre des mesures pour maximiser la consommation des réserves durables de bois de la Couronne et il a maintenu les initiatives de l'exercice précédent visant l'établissement d'un processus permettant un meilleur suivi des tendances en ce qui a trait au flux du bois, ainsi que l'amélioration et la facilitation du flux du bois à partir des terres de la Couronne.

Bien que la saison des feux de forêt 2019-2020 ait été relativement calme, des pompiers du Ministère ont été déployés pour aider à combattre des incendies en Saskatchewan, en Ontario et en Australie.

Les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière de la province constituent une composante en évolution constante de notre économie. Les efforts se poursuivent de plus pour accroître notre savoir géoscientifique. Le Ministère continue à collaborer avec les provinces de l'Ontario et de la Saskatchewan à la mise au point de petits réacteurs modulaires au Canada. Les travaux se poursuivent avec Énergie NB et le Secrétariat du changement climatique pour évaluer la réglementation fédérale relative aux émissions de gaz à effet de serre, notamment une approche propre au Nouveau-Brunswick comme système de tarification fondé sur le rendement qui a été soumise à l'examen du gouvernement fédéral.

Aucune des réalisations du Ministère n'aurait été possible sans le travail assidu et l'enthousiasme de nos employés. Je les remercie de leur professionnalisme et de leur passion.



Tom MacFarlane
Sous-ministre

Grandes priorités du gouvernement

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en oeuvre, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

Nos grandes priorités :

Gouvernement abordable et prêt à agir

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2019-2020, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'est harmonisé avec les priorités stratégiques en se penchant sur le suivant :

- Établissement sous l'égide du Fonds de la nature du Canada d'une contribution quadriennale de 9,2 millions de dollars à l'appui du travail visant à doubler le réseau des terres et eaux douces jouissant d'une protection permanente au Nouveau-Brunswick.
- Mise en oeuvre en juin 2020 d'un plan de traitement d'intervention précoce contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette couvrant 9 920 hectares de forêts dans le nord du Nouveau-Brunswick.
- Modification du Règlement sur la chasse à l'orignal en vue d'accroître le nombre de bulletins attribués aux résidents demandeurs de permis n'ayant pas été choisis durant 20 ans ou plus lors du tirage au sort informatisé et addition de l'exigence d'une preuve de formation adéquate ou d'une expérience antérieure de la chasse comme critère d'admissibilité à la participation au tirage des permis de chasse à l'orignal pour résidents.
- Ouverture de 82 nouveaux lacs à l'intérieur de la province pour offrir des possibilités de pêche hivernale supplémentaires.
- Fourniture de soutien à l'extinction des feux de forêt au Nouveau-Brunswick et coordination de la mobilisation de 124 membres du personnel en vue de fournir de l'aide à la lutte contre les feux de forêt en Alberta et en Ontario ainsi que de 16 membres du personnel qui ont prêté leur aide au cours d'une saison des incendies de forêt sans précédent en Australie.
- Les inondations du printemps 2019 ont suscité une mobilisation à l'échelle provinciale. Au total, 782 jours-personnes ont été consacrés à la fourniture d'aide à la gestion des poissons et de la faune, au sauvetage en eaux vives, et au soutien du personnel du système de gestion des incidents de l'OMU.
- Grâce à des fonds du ministère fédéral de la Défense nationale, le Ministère a rendu plus sécuritaire l'ancien champ de tir militaire de Tracadie en rencontrant le public, les municipalités et les intervenants locaux et en déboisant 23,4 kilomètres de sentiers récréatifs, en installant 39 panneaux de sécurité, en examinant 745 hectares de secteur sous tenure et en déboisant 2,4 kilomètres de chemins forestiers, et ce, sans trouver d'explosifs et de munitions.
- Le Ministère a continué à collaborer avec les fournisseurs de petits réacteurs modulaires de la province, Advanced Reactor Concepts, LLC et Moltex Energy Limited, à l'établissement d'un groupe de recherche au Nouveau-Brunswick. L'initiative a comporté la signature d'un protocole d'entente avec l'Ontario et la Saskatchewan, qui se sont engagés à collaborer à la mise au point et au déploiement de réacteurs nucléaires innovateurs, polyvalents et échelonnables.

Mesures du rendement

Gouvernement abordable et prêt à agir	Mesures
Équilibrer le budget.	Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.
Équilibrer le budget.	Rapport entre les recettes réelles et les recettes budgétées.
Secteur privé dynamisé	Mesures
Garantir une exploitation responsable au sein de secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels.	Contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) grâce aux forêts de la Couronne.
Garantir une exploitation responsable au sein de secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels.	Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe (PAC) sur les terres de la Couronne.
Garantir l'exploitation responsable dans des secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels.	Accroître l'indice de savoir géoscientifique.
Garantir une exploitation responsable au sein de secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels.	Pourcentage des produits liés aux ressources de pêche sportive et aux ressources fauniques vendus en ligne par l'intermédiaire de Service Nouveau-Brunswick (SNB).

Gouvernement abordable et prêt à agir

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

Mesure

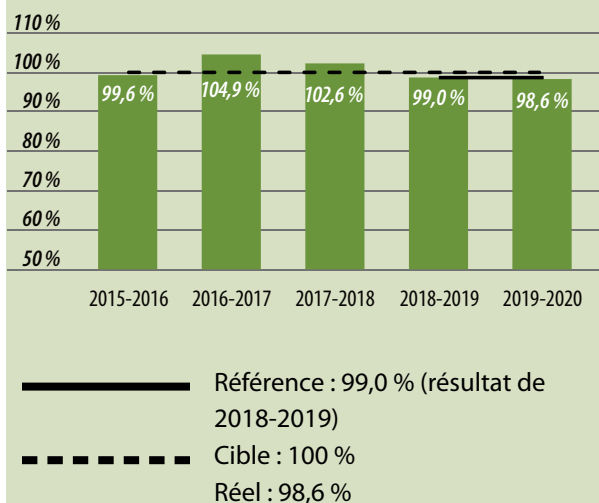
Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétisées.

Description de la mesure

Le ratio permet de déterminer si les dépenses engagées par le Ministère ont été supérieures ou inférieures aux montants prévus au budget. Lorsque les dépenses sont supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget, le ratio excède la barre des 100 %; le cas contraire, il se situe sous cette barre.

Rendement général

Les dépenses ordinaires du Ministère ont dépassé de 1,4 million de dollars les dépenses budgétisées.



Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure indique si le Ministère respecte le budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'exercice financier. Elle montre si le Ministère peut mettre en œuvre et gérer les différentes décisions budgétaires qui ont été intégrées à son plan budgétaire des dépenses, même si certaines circonstances sont indépendantes de la volonté du GNB (p. ex. inondations et incendies).

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère n'a pas utilisé tout son budget en 2019-2020 en raison d'économies et de gains de rendement opérationnels.

Gouvernement abordable et prêt à agir

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

Mesure

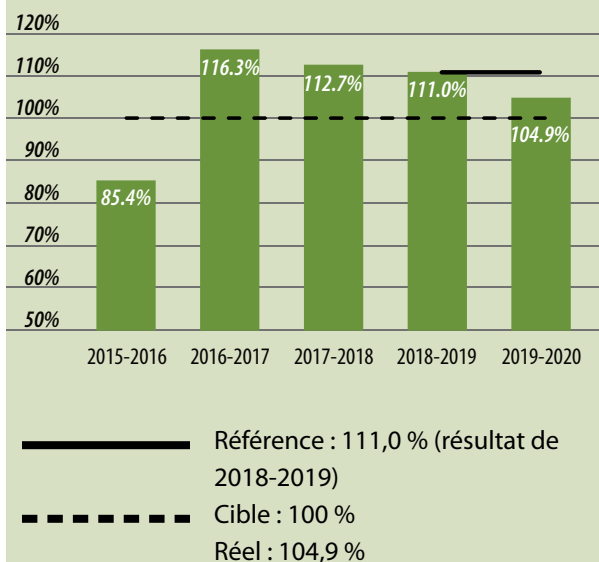
Ratio des recettes réelles par rapport aux recettes budgétisées.

Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les recettes du Ministère ont été supérieures ou inférieures aux montants prévus au budget. Lorsque les recettes sont supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget, le ratio excède la barre des 100 %; le cas contraire, il se situe sous cette barre.

Rendement général

Les recettes ordinaires du Ministère ont dépassé de 3,9 millions de dollars le budget.



Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure montre si le Ministère a obtenu les recettes qui étaient prévues dans le budget déposé au début de l'exercice financier.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les recettes du Ministère ont représenté 104,9 % du budget des recettes ordinaires prévues au budget, principalement en raison de redevances sur le bois et le sel supérieures à celles prévues et de recouvrements liés à la mobilisation pour la lutte contre les incendies.

Secteur privé dynamisé

Objectif de la mesure

Garantir une exploitation responsable au sein de secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels.

Mesure

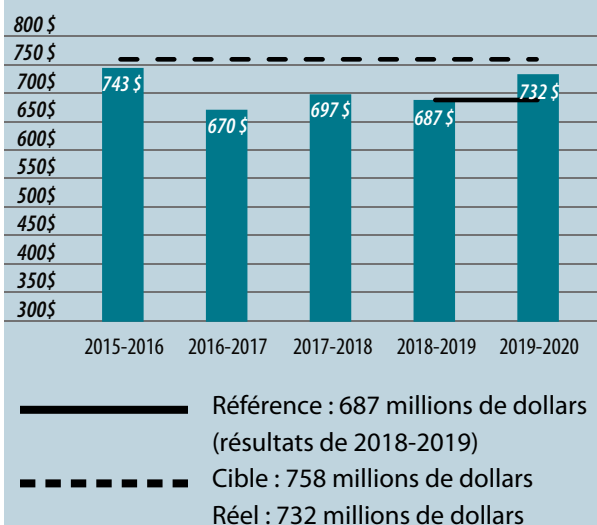
Contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) grâce aux forêts de la Couronne.

Description de la mesure

Le secteur forestier contribue considérablement (environ 5 %) au PIB du Nouveau-Brunswick et, par le fait même, à l'emploi dans la province. La consommation de bois des terres de la Couronne représente pour le secteur forestier une source d'approvisionnement stratégique s'ajoutant à l'approvisionnement en bois de sources privées et aux importations. L'impact du secteur forestier sur le PIB est en grande partie fonction des prix des produits de base, mais également du volume total consommé.

Rendement général

Le rendement du Ministère a augmenté comparative-ment à 2018-2019, se chiffrant à 732 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 6,7 %. La valeur réelle de la production est toutefois inférieure de 3,4 % à celle visée, qui était de 758 millions de dollars.



Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure vise à éliminer les variations des prix des produits de base pour permettre au Ministère de comprendre leurs incidences sur le PIB. Le rôle du Ministère consiste principalement à faciliter la consommation d'un volume qui finira par augmenter la contribution du secteur forestier au PIB. Des multiplicateurs ont été établis pour calculer les effets de la production de bois rond, des produits du bois fabriqués et des ventes des produits de pâtes et papiers sur le PIB direct et indirect. Le gouvernement n'a aucun contrôle sur les prix des produits de base, mais il peut influencer la consommation de bois rond de la Couronne.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a recouru à diverses stratégies pour maximiser la consommation de l'approvisionnement durable de la Couronne, comme des affectations temporaires et des approbations d'exportations. Le résultat obtenu a été inférieur de 3,4 % au chiffre visé; mais il a été supérieur de 6,7 % à celui de 2018-2019. L'augmentation du PIB comparativement à 2018-2019 a été attribuable à une consommation supérieure de bois de sciage d'épinette, de sapin et de pin gris ainsi que de bois à pâte de feuillus à l'intention des marchés des produits finis en 2019-2020.

Secteur privé dynamisé

Objectif de la mesure

Garantir une exploitation responsable au sein de secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels.

Mesure

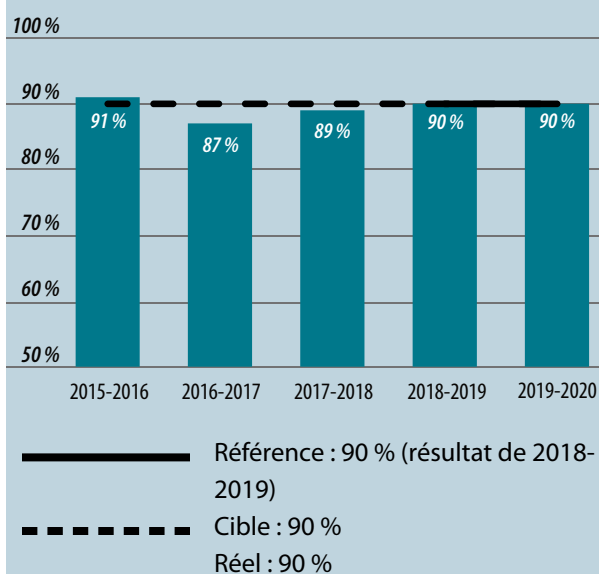
Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe (PAC) sur les terres de la Couronne.

Description de la mesure

Mesurer les progrès vers l'atteinte de l'objectif du Ministère, soit une consommation complète du volume de bois rond, désigné en tant que PAC.

Rendement général

Le volume annuel des récoltes a correspondu à 90 % de la PAC, ce qui est similaire à 2018-2019 et correspond à l'objectif établi.



Raison d'être de cette mesure?

Le suivi du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître les flux du bois tout au long de l'exercice, et les flux peuvent être comparés aux tendances de consommation des exercices précédents. Un écart important par rapport aux tendances antérieures peut indiquer quelles interventions sont nécessaires (exportations de produits de faible valeur, échanges et affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer vers les installations du Nouveau-Brunswick.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a poursuivi les initiatives des exercices précédents visant l'établissement d'un processus permettant de mieux suivre les tendances du flux du bois ainsi que d'améliorer et de faciliter le flux du bois à partir des terres de la Couronne. Les approbations d'exportations et les affectations temporaires aident le Ministère à atteindre la cible de 90 %. Ces deux mesures ont permis un approvisionnement en bois de terres de la Couronne d'environ 487 000 m³ ou de 8 %. Les affectations temporaires et les exportations ont totalisé 378 000 m³ et 109 000 m³, respectivement.

Secteur privé dynamisé

Objectif de la mesure

Garantir une exploitation responsable au sein de secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels.

Mesure

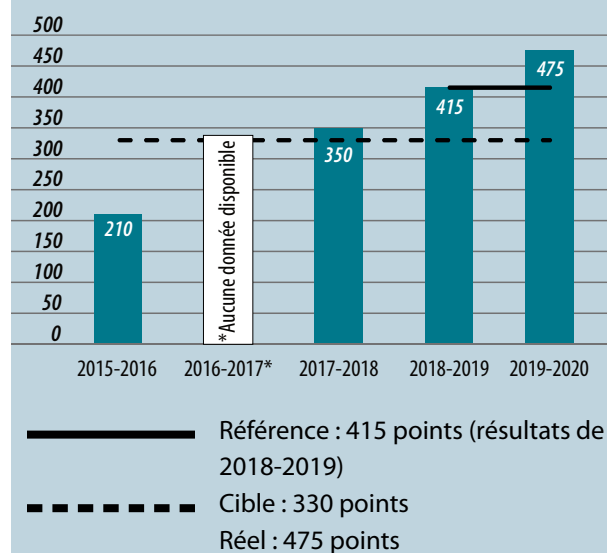
Hausse de l'indice de savoir géoscientifique.

Description de la mesure

Chaque année, le personnel de la Direction des études géologiques réalise des projets scientifiques dans le but de mieux comprendre la géologie du Nouveau-Brunswick. Des « points » sont attribués à chacun de ces projets en fonction de leur valeur scientifique. Les points en question sont cumulés pour générer un indice de savoir géoscientifique. L'indice de savoir géoscientifique ci-dessous correspond à la somme des points attribués aux nouveaux rapports, cartes et articles de revue géoscientifiques produits chaque année.

Rendement général

Au cours de l'exercice 2019-2020, le rendement du Ministère a dépassé la cible qui avait été fixée pour l'amélioration du savoir géoscientifique. Cette amélioration peut être attribuée à un financement adéquat et au soutien de l'utilisation de technologies nouvelles, aux perturbations limitées des travaux planifiés, à une meilleure diffusion de l'information géoscientifique lors des conférences géoscientifiques tenues à l'échelle locale (régionale et nationale), ainsi qu'à la publication accrue de rapports découlant de collaborations fructueuses avec des chercheurs universitaires et l'industrie.



Raison d'être de cette mesure?

La collecte de données géoscientifiques par le gouvernement est considérée comme un avantage concurrentiel qui vise à attirer les investissements dans les secteurs des minéraux et du pétrole au Nouveau-Brunswick. Les sociétés d'exploration et les prospecteurs comptent sur le gouvernement pour obtenir l'information géologique dont ils ont besoin au cours de leur recherche de gisements rentables. L'information géoscientifique est par ailleurs essentielle à la prise de décisions éclairées en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, aux risques géologiques éventuels, à l'atténuation de l'érosion des zones côtières, à la localisation de sources d'approvisionnement en agrégats de construction pour les projets d'infrastructure, aux études sur les eaux souterraines et à la gestion forestière.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Plusieurs projets ont été réalisés dans les catégories qui suivent.

1. Cartographie du substrat rocheux : On cartographie les formations du substrat rocheux au Nouveau-Brunswick dans le but de fournir un cadre géologique pour l'exploration minérale et l'aménagement du territoire.
2. Cartographie superficielle et côtière : On cartographie les dépôts de surface au Nouveau-Brunswick, notamment les dépôts de sable et de gravier, et on analyse leur composition chimique pour déceler les anomalies des minéraux métallifères et pour repérer des dépôts d'agrégats pouvant servir de matériaux de construction. Les effets de l'érosion côtière sont consignés par écrit dans le but de guider l'aménagement du territoire.
3. Gisements de minéraux métallifères : On documente les caractéristiques géologiques des gisements de minéraux métallifères connus (plomb, zinc, cuivre, or, étain, antimoine, etc.) au Nouveau-Brunswick pour fournir à l'industrie de l'exploration des lignes directrices à suivre lors de la recherche de nouveaux gisements.
4. Ressources pétrolières : On documente les caractéristiques géologiques des gisements de pétrole au Nouveau-Brunswick pour fournir des lignes directrices à l'industrie de l'exploration pétrolière.
5. Bases de données géoscientifiques : Des renseignements sur les rapports et les cartes géoscientifiques, ainsi que sur les ressources minérales et pétrolières, sont recueillis, conservés et communiqués à des clients sous la forme de fichiers numériques sur le site Web du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

Organisation hautement performante

Objectif de la mesure

Garantir une exploitation responsable au sein de secteurs des ressources dynamiques et concurrentiels.

Mesure

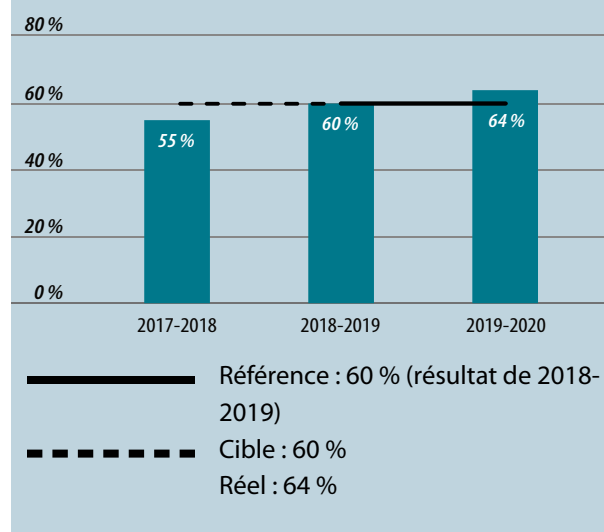
Pourcentage des produits liés aux ressources halieutiques et fauniques vendus en ligne par l'intermédiaire de Service Nouveau-Brunswick (SNB).

Description de la mesure

Divers produits liés aux ressources de pêche sportive et ressources fauniques, comme les permis de chasse et de pêche, sont offerts dans les centres de services de SNB, en ligne et auprès de différents fournisseurs dans les quatre coins de la province. De nombreux clients trouvent qu'il est plus facile de procéder en ligne que de se rendre à un centre de services de SNB. Cette mesure montre les résultats des efforts déployés par le Ministère pour encourager le choix de cette option pratique de libre-service au lieu des centres de services de SNB.

Rendement général

Au cours de l'exercice 2019-2020, 64 % des ventes de permis de SNB ont eu lieu en ligne, ce qui dépasse notre objectif.



Raison d'être de cette mesure?

Le Ministère souhaite mieux faire connaître l'option « libre-service » permettant l'achat en ligne des produits liés aux ressources de pêche sportive et ressources fauniques. Règle générale, les achats en ligne sont plus rapides et plus efficaces, en plus de pouvoir être effectués à la convenance des clients, ce qui peut améliorer le service leur étant offert dans son ensemble.

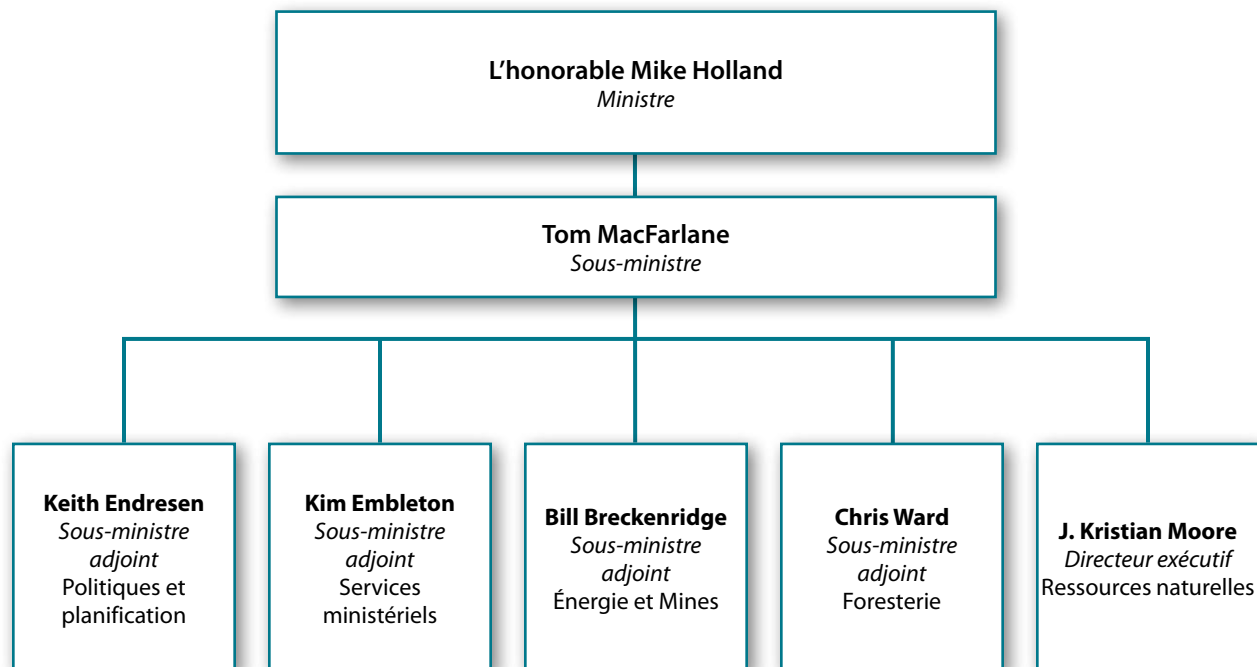
Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère continue de promouvoir la possibilité d'effectuer des achats en ligne dans tous les documents imprimés fournis aux clients et au cours des entretiens téléphoniques avec ces derniers. Nous saisissons de plus les occasions qui s'offrent de faire la promotion de cette option auprès des clients existants et éventuels lors des activités ayant cours dans la province.

Survol des opérations du ministère

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a pour mandat de soutenir, de gérer et de protéger les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick ainsi que de mettre en valeur et de gérer les ressources énergétiques et minérales de la province.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel de 2019-2020 du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. L'administration commune touche la Division des politiques et de la planification et la Division des services ministériels.

Division de la foresterie

La Division de la foresterie soutient, gère et protège les forêts du Nouveau-Brunswick.

La Division est constituée de la **Direction de la planification forestière et de l'intendance** et la **Direction des activités forestières et de la mise en valeur**, lesquelles partagent la responsabilité de la gestion forestière durable des terres de la Couronne.

La **Direction de la planification forestière et de l'intendance** est chargée de l'acquisition et de l'analyse des données d'inventaire qui caractérisent les forêts et d'autres écosystèmes terrestres. La direction pilote la planification stratégique et la modélisation des ressources pour l'approvisionnement en bois et la disponibilité des habitats au fil du temps, en plus d'être responsable de la surveillance et de la protection de la santé des forêts par la lutte antiparasitaire intégrée. Elle dirige par ailleurs les efforts de conservation de la biodiversité naturelle de la province au moyen de programmes de désignation et de rétablissement des espèces en péril et en gérant un réseau d'aires naturelles protégées.

Faits saillants

- ♦ La Direction a collaboré avec des organismes de conservation, notamment la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick, Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada, pour protéger 1 002 ha de terres privées de haute valeur du point de vue de la conservation dans le but de doubler le réseau des terres et des eaux douces protégées en permanence au Nouveau-Brunswick.

- ♦ La Direction a, en coordination avec le Partenariat pour une forêt en santé, effectué 9 400 kilomètres de levés aériens et analysé dans le laboratoire de Santé forestière du matériel prélevé sur 1 895 placettes dans le cadre de ses efforts de surveillance de ses populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette et des dommages qu'elles causent aux épinettes et aux sapins. On a seulement détecté 2 600 hectares de défoliation trace/légère au cours des inventaires de 2019, ce qui témoigne du succès continu du programme.

La **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** est chargée de la surveillance opérationnelle de la sylviculture, des chemins, des activités de récolte et du bois récolté sur les terres de la Couronne. La Direction gère la pépinière de Kingsclear, où plus de 16 millions de semis sont produits chaque année. Elle est en contact quotidien avec le secteur forestier au sujet de questions d'ordre opérationnel, en plus de piloter des initiatives stratégiques dans le secteur forestier au nom du Ministère.

Faits saillants

- ♦ La Direction a établi un système de gestion officielle au moyen d'applications pour tablettes/Web qui lui a permis de suivre les observations et d'encourager une amélioration des indicateurs de rendement clés sur les permis de coupe sur les terres de la Couronne. Les améliorations en question ont abouti à la certification environnementale fructueuse de tous les permis de coupes sur les terres de la Couronne.
- ♦ La Direction a évalué au total 1 450 emplacements où un total de 5 400 indicateurs de rendement clés ont été évalués et suivis par le truchement d'un système de gestion officielle.
- ♦ La Direction a mené une initiative visant à assurer de meilleurs services et à améliorer le régime de commercialisation des boisés privés au Nouveau-Brunswick. Les principaux projets réalisés dans le cadre de l'initiative ont compris un projet d'optimisation des boisés privés dans

le cadre duquel plus de 70 intervenants, dont des propriétaires de boisés, des entrepreneurs, des scieries et des offices de commercialisation, ont été rencontrés en entrevue; une table ronde du ministre en compagnie d'intervenants clés des boisés privés; une stratégie de sylviculture sur les lots boisés privés et une analyse de l'approvisionnement en bois à long terme; la mise sur pied d'un site Web provincial à l'intention des propriétaires de boisés privés; et la création d'un groupe de travail chargé d'améliorer le régime de commercialisation des lots boisés privés.

Division des ressources naturelles

La Division des ressources naturelles soutient, gère et protège les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick.

La Division est constituée de la **Direction du poisson et de la faune**, la **Section de la lutte contre les feux de forêt**, la **Direction des opérations régionales** et l'**Unité des opérations – terres de la Couronne**.

La **Direction du poisson et de la faune** administre les programmes liés à l'utilisation durable des ressources de pêche sportive et des ressources fauniques dans la province et elle gère les activités de chasse, de piégeage et de pêche à la ligne. La Direction est également responsable des permis de pêche et de chasse ainsi que des activités de formation en matière de conservation.

Faits saillants

- ♦ La Direction a tenu avec succès la première excursion de chasse de rêve pour les jeunes du Nouveau-Brunswick.
- ♦ La Direction a implanté le nouveau programme de formation à la chasse.

La **Section de la lutte contre les feux de forêt** est chargée des fonctions de coordination, de formation et d'administration du programme provincial de protection contre les feux de forêt et d'extinction, en plus de la coordination et du soutien des véhicules et des communications radio du Ministère ainsi que de l'entretien des petits moteurs.

Faits saillants

- ♦ En plus de fournir un soutien aux régions face aux incendies au Nouveau-Brunswick, la Section a coordonné la mobilisation de 124 membres du personnel ayant prêté leur aide à la lutte contre les incendies de forêt en Alberta et en Ontario. Elle l'a fait en vertu d'un accord de mise en commun des ressources conclu avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), une entente qui vise à acheminer des ressources de provinces ayant peu de feux en activité vers des provinces aux prises avec de nombreux feux de forêt. Les dépenses associées à l'extinction d'incendies à l'extérieur de la province sont remboursées dans le cadre de l'accord.
- ♦ En janvier, la Direction a mobilisé 16 employés pour fournir de l'aide à l'extinction d'incendies de forêt en Australie. Même si le Nouveau-Brunswick a déjà mobilisé par le passé des ressources pour fournir son aide contre des incendies de forêt dans un autre pays (États-Unis), c'était la première fois que le Ministère pouvait prêter son aide contre des feux de forêt en Australie. Elle l'a fait dans le cadre d'une entente de mise en commun des ressources entre le Canada et l'Australie administrée par le CIFFC. Comme dans le cas de la mise en commun de ressources à l'intérieur du Canada, les frais liés à l'extinction des incendies en dehors de la province sont remboursés.
- ♦ La Section a poursuivi un projet pluriannuel visant à améliorer et à moderniser les stations de météorologie forestière et les infrastructures connexes ainsi qu'à assurer une surveillance pour le site Web de météorologie forestière du Nouveau-Brunswick et les livrables connexes.

La **Direction des opérations régionales** est responsable des activités et des services liés à l'exécution opérationnelle des programmes touchant la foresterie, les poissons et la faune, la lutte contre les feux de forêt et les terres de la Couronne. La Direction comprend 12 districts dotés de 18 bureaux, dont des bureaux centraux dans la région 1 (Bathurst), la région 2 (Miramichi), la région 3 (Fredericton) et la région 4 (Edmundston).

Faits saillants

- ♦ Le Ministère a formé 24 employés au moyen d'un cours de conducteur de canot de sauvetage d'urgence en eaux vives et il les a équipés de matériel de protection personnelle adéquat.
- ♦ Outre la participation des employés à l'aménagement forestier, à la gestion de la pêche sportive et de la chasse, et aux activités sur les terres de la Couronne, le personnel des bureaux des gardes forestiers a participé à des mesures de lutte contre la rage par appâtage aérien et manuel dans diverses communautés du sud et de l'ouest du Nouveau-Brunswick.

L'Unité des opérations – terres de la Couronne est chargée des fonctions d'arpentage du Ministère et elle appuie les autres directions du Ministère en ce qui a trait aux opérations sur les terres de la Couronne.

Faits saillants

- ♦ Grâce à des fonds du ministère fédéral de la Défense nationale, l'Unité est parvenue à rendre l'ancien champ de tir militaire de Tracadie plus sécuritaire en rencontrant le public, les municipalités et les intervenants locaux et en déboisant 23,4 kilomètres de sentiers récréatifs, en installant 39 panneaux de sécurité, en examinant 745 hectares de secteurs sous tenure et en déboisant 2,4 kilomètres de chemins forestiers, sans trouver de munitions et d'explosifs.
- ♦ L'Unité a collaboré avec le personnel de 12 districts pour coordonner le traitement de 424 demandes d'accès à des terres de la Couronne (pour des érablières, des sentiers pour véhicules à moteur, des parcs éoliens, des transferts de contrôle administratif, des échanges de terrains, des concessions à bail, des permis d'occupation et des cas d'occupation non autorisée).
- ♦ L'Unité a traité 54 demandes d'arpentage, notamment des demandes d'arpentage concernant des aires naturelles protégées, des cas d'occupation illégale et le rétablissement des limites de secteurs d'exploitation pour des titulaires de permis forestiers.

- ♦ L'Unité a coordonné l'exécution de nombreux programmes d'inspection des terres de la Couronne à l'échelle régionale, comme l'inspection de baux, d'anciennes voies ferrées, le dépôt illégal de déchets sur les terres de la Couronne, et de programmes d'inventoriage forestier, comme l'inventoriage de placettes d'échantillonnage permanentes, de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, de l'amélioration des arbres, de la signalisation des aires naturelles protégées et des perturbations forestières.

Division de l'énergie et des mines

La Division de l'énergie et des mines fournit la structure de réglementation pour la mise en valeur et la gestion des ressources énergétiques et minérales de la province.

L'unité de la Division responsable de l'énergie fournit un soutien en matière de politiques, de réglementation et de législation touchant le secteur énergétique, qui équilibre les besoins des consommateurs, de l'industrie et sur le plan de l'environnement.

L'unité de la Division responsable de l'exploitation minière fournit des connaissances géologiques pertinentes, assure la promotion des ressources de la province et offre conseils et soutien aux secteurs public et privé. Elle assure l'exploration et l'exploitation durables des minéraux, des hydrocarbures et des ressources en tourbe et en agrégats de la Couronne à l'aide d'un cadre réglementaire rigoureux.

La Division se compose de la **Direction de l'énergie**, de la **Direction des études géologiques** et de la **Direction du développement des minéraux et des ressources**.

La **Direction de l'énergie** réunit trois grandes composantes : la durabilité, l'électricité et le pétrole. La Direction est chargée de fournir des politiques, des règlements et des lois en matière d'énergie qui permettent au secteur de l'énergie d'être en activité dans la province et qui font en sorte que tous aient accès à une source d'énergie abordable pour répondre aux besoins de tous les secteurs et régions. Elle collabore étroitement avec le Secrétariat du changement climatique à la mise en œuvre de mesures qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et à l'élaboration de politiques énergétiques plus durables pour

la province, notamment en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de réseau intelligent. La Direction nous aide à déterminer les répercussions et les possibilités des lois fédérales sur les émissions de gaz à effet de serre et elle supervise les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les lois et les règlements provinciaux fonctionnent efficacement.

Faits saillants

- ♦ La Direction a continué à collaborer avec Énergie NB et le Secrétariat du changement climatique pour évaluer la réglementation fédérale relative aux émissions de gaz à effet de serre et proposer des options. Elle a notamment travaillé sur une approche propre au Nouveau-Brunswick dans le cadre du système de tarification fondé sur le rendement qui a été soumise à l'examen du gouvernement fédéral.
- ♦ La Direction collabore avec des collègues de la région de l'Atlantique à l'établissement d'une feuille de route sur l'énergie propre pour le Canada atlantique. Ce projet de deux ans financé par le gouvernement fédéral vise à aider l'étude de façons pour la région de l'Atlantique de passer à une énergie plus propre dans les secteurs devant le faire pendant que nous effectuons la transition nous éloignant des combustibles fossiles. Le projet examine diverses options par rapport aux ressources, comme des options de transmission, de production et de stockage, ainsi que les possibilités d'électrification au sein du secteur énergétique.

La **Direction des études géologiques** comprend trois sections : la Section des études géologiques du Nord, la Section des études géologiques du Sud et la Section des services de promotion et d'information. La Direction est chargée de créer et de gérer une base de données géoscientifiques et de fournir des conseils aux secteurs public et privé relativement aux ressources minérales, aux hydrocarbures et à l'utilisation des terres. Elle met activement en valeur le potentiel en ressources minérales et pétrolières de la province pour attirer les investissements dans les secteurs des ressources minérales et pétrolières en participant à des conférences nationales et en organisant la conférence annuelle Exploration

et exploitation minière et pétrolière du Ministère. La Direction gère en outre une vaste base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières, elle publie des données géoscientifiques sur le Nouveau-Brunswick et elle administre le Programme d'aide à l'exploration minière pour stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- ♦ La Direction a tenu la 44e conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière, qui a rassemblé plus de 300 délégués venus entendre des exposés sur divers sujets liés aux minéraux et à l'énergie dans la province.
- ♦ La Direction a fait la promotion du secteur minier du Nouveau-Brunswick lors du Forum sur l'exploration minière 2020, à Vancouver, et au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, à Toronto.
- ♦ Elle a versé 372 000 \$ en aide à de petites sociétés minières pour aider au financement de 14 projets d'exploration, et 345 000 \$ à 55 prospecteurs dans le cadre du Programme d'aide à l'exploration minière du Nouveau-Brunswick.

La **Direction du développement des minéraux et des ressources** se compose de la Section de la tenure des ressources, de la Section de l'exploitation des ressources pétrolières et de la Section de l'exploitation minière et des ressources minérales. La Direction administre et gère, de façon générale, l'attribution des droits relatifs aux minéraux, aux hydrocarbures, à la tourbe et aux agrégats sur les terres de la Couronne, ainsi que l'exploration et l'exploitation de ces ressources en assurant une administration efficace des lois et des règlements qui relèvent du Ministère.

Faits saillants

- ♦ La Direction a aidé à la négociation entre le ministère des Transports et de l'Infrastructure et Nutrien d'une entente sur l'approvisionnement en sel qui a permis la reprise de l'extraction du sel à la mine souterraine Picadilly, ce qui a accru de 35 employés le nombre d'emplois qui se serait

avéré nécessaire si les activités à la mine s'étaient poursuivies en vue de sa fermeture complète.

Division des politiques et de la planification

La Division des politiques et de la planification fournit un soutien au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ainsi qu'au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Elle est composée de la **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales**, de la **Direction des affaires réglementaires**, de la **Direction de l'excellence du rendement**, de la **Direction des affaires corporatives** et de la **Direction de la politique d'expansion du commerce et de l'analyse économique**.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration des stratégies, de la planification stratégique et des relations fédérales provinciales territoriales (FPT).

Faits saillants

- ♦ La Direction a fourni son soutien aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) et a participé activement à la préparation du document *Une vision commune pour les forêts au Canada : vers 2030*, publié en septembre 2019.
- ♦ La Direction a soutenu la participation du Ministère à la table ministérielle fédérale-provinciale-territoriale sur la conservation, la faune et la biodiversité (CFB), et a participé aux travaux pertinents. Elle a notamment coprésidé le groupe de direction de la table CFB, le Comité des directeurs canadiens de la faune (CDCF) et le groupe de travail sur la biodiversité, et elle a organisé une rencontre en face à face du CDCF en mai 2019.

La **Direction des affaires réglementaires** assure un leadership, une coordination et un soutien pour l'élaboration de projets de loi, d'initiatives et de propositions de politiques, et les activités législatives du ministre. La Direction gère également les demandes soumises en

vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ainsi que les questions touchant la protection de la vie privée.

Faits saillants

- ♦ La Direction a coordonné la réponse à 48 demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- ♦ La Direction a fourni son appui à des ententes de contribution qui ont permis des investissements en matière de conservation dans le cadre de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada.
- ♦ La Direction a continué, conjointement avec la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, à fournir un soutien administratif stratégique au Comité de gestion des politiques du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre du système de gestion officielle du GNB et elle dirige les projets d'amélioration des processus et fournit des services de gestion de projets à l'échelle du Ministère.

Faits saillants

- ♦ La Direction a travaillé avec divers secteurs de programme pour mettre en œuvre des projets d'amélioration des processus ceinture noire et ceinture verte Lean Six Sigma et elle a organisé des séances de formation de repérage du gaspillage à l'intention des employés. La Direction a de plus mis en place un nouveau mécanisme de communication des améliorations permettant au personnel de signaler facilement les améliorations qu'ils apportent au sein de leurs secteurs de travail. Ces travaux ont permis d'améliorer la prestation des services et d'économiser l'équivalent de plus de 200 000 \$ en temps et en argent.

- ♦ La Direction a appuyé les phases initiales de l'initiative d'optimisation des ressources, établissant des mesures pour chaque domaine de programme au sein du Ministère. Elle a également appuyé les domaines de programme dans la conception et l'exécution de la stratégie du Ministère, offert un soutien à la gestion de projet et contribué à l'établissement de techniques de gestion au quotidien.

La **Direction des affaires corporatives** fournit un soutien aux politiques ministérielles, par exemple l'examen et l'analyse des contrats et des ententes, et elle assure la liaison avec le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général par rapport aux litiges, aux lois et aux autres initiatives importantes.

La **Direction de la politique d'expansion du commerce et de l'analyse économique** est responsable de l'analyse des politiques commerciales, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique, de l'établissement de rapports et de la fourniture d'un soutien aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches, de la foresterie, de l'exploitation minière et de l'énergie.

Faits saillants

- ♦ La Direction a publié (en ligne) des rapports appelés *Examen du secteur* relatifs aux secteurs des mines et de l'énergie ainsi qu'un nouveau rapport intitulé *Faits saillants des exportations d'énergie et de ressources naturelles du Nouveau-Brunswick*, portant tous sur 2018.
- ♦ La Direction a également livré des comptes rendus, des commentaires et des analyses sur divers dossiers commerciaux, dont les accords commerciaux.

Division des services ministériels

La Division des services ministériels offre une orientation et un soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, d'information et de technologie, et de gestion des installations. La Division est également responsable de la gestion des ressources sur les terres de la Couronne dans la province et de diverses fonctions liées à la location à bail et à la délivrance de permis.

La Division est constituée de la **Direction des services financiers**, de la **Direction des services des ressources humaines**, de la **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** et de la **Direction des terres de la Couronne – baux et permis**.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières du Ministère, y compris la gestion des dépenses et des recettes, ainsi que des services de budgétisation, de comptabilité et de communication de l'information financière.

Faits saillants

- ♦ La Direction a appuyé un changement à la *Mise à jour financière et économique* publiée tous les trimestres par le ministère des Finances et du Conseil du trésor. Le changement apporté à la mise à jour constitue une nouvelle façon de fournir des résultats financiers à jour aux Néo-Brunswickois en leur munissant tous les trimestres de chiffres réels en plus des prévisions normales pour la fin de l'exercice.
- ♦ La Direction a vérifié les données ministérielles pour faciliter la transition au système de planification des ressources organisationnelles (PRO).

La **Direction des services des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services de gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et le

maintien en poste, la classification, les relations de travail, les politiques en matière de ressources humaines, la mobilisation des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration des programmes tels que la santé et la sécurité.

Faits saillants

- ♦ La Direction a continué de fournir des services efficaces et cohérents de gestion des ressources humaines tant au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie qu'au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.
- ♦ La Direction a coordonné de nombreuses initiatives touchant la santé et la sécurité ainsi que l'expérience des employés.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit, à l'échelle de la province, des services au Ministère, notamment en matière de technologie de l'information, de gestion des documents, de sécurité de l'information, de gestion des sites intranet, de gestion des installations et d'information géographique.

Faits saillants

- ♦ La Section des services d'information géographique a mis au point plusieurs applications Web et mobiles visant à améliorer la communication avec le public ainsi que les prises de décisions du personnel ministériel. Les outils créés comprennent des applications

de collecte de renseignements sur l'état de la forêt et la planification du déploiement de l'aéronef anti-incendie pour la lutte contre les feux de forêt dans la province.

La **Direction des terres de la Couronne – baux et permis** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La Direction assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick, notamment toutes les opérations concernant les terres à usage récréatif et commercial, comme les acquisitions, les ventes, les échanges ou les concessions à bail. Elle administre également les programmes d'entretien des sentiers récréatifs de VTT et de motoneige.

Faits saillants

- ♦ Deux cent seize (216) demandes concernant des terres de la Couronne ont été reçues et traitées.
- ♦ Deux cent soixante-trois (263) concessions à bail (renouvellement et nouvelles concessions) et 90 permis d'occupation visant des terres de la Couronne ont été délivrés.

Information financière

Ventilation des dépenses de l'exercice 2019-2020 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Administration	7 931 000	67 300	7 998 300	6 988 500	(1 009 800)
Ressources naturelles	79 063 000	1 409 600	80 472 600	80 695 100	222 500
Énergie et Mines	5 853 000	474 300	6 327 300	5 849 200	(478 100)
Gestion des terres	3 724 000	51 300	3 775 300	3 618 000	(157 300)
Total pour 2019-2020	96 571 000	2 002 500	98 573 500	97 150 800	(1 422 700)
Programme d'immobilisations	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Amélioration du réseau de drainage de la mine Caribou	325 000	–	325 000	–	(325 000)
Bassin hydrographique Musquash	4 000 000	–	4 000 000	145 400	(3 854 600)
Infrastructure du Sentier NB Trail	750 000	–	750 000	826 500	76 500
Achat de terres	1 500 000	–	1 500 000	–	(1 500 000)
Total pour 2019-2020	6 575 000	–	6 575 000	971 900	(5 603 100)
Programme à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Fonds en fiducie pour la faune	1 700 000	–	1 700 000	1 521 900	(178 100)
Projets à frais recouvrables	200 000	–	200 000	2 706 800	2 506 800
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 400 000	–	1 400 000	1 730 800	330 800
Total pour 2019-2020	3 300 000	–	3 300 000	5 959 500	2 659 500

Ventilation des recettes de l'exercice 2019-2020 (\$)

Recettes	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Rendement des investissements	126 000	—	126 000	308 300	182 300
Permis et licences	6 272 000	—	6 272 000	6 013 900	(258 100)
Ventes de biens et services	4 055 000	—	4 055 000	5 797 100	1 742 100
Redevances	69 730 000	—	69 730 000	71 857 100	2 127 100
Amendes et pénalités	239 000	—	239 000	320 800	81 800
Recettes diverses	20 000	—	20 000	85 700	65 700
Total pour 2019-2020	80 442 000	—	80 442 000	84 382 900	3 940 900
Comptes de capital	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Recouvrements de capital – de provenance interne	40 000	—	40 000	26 900	(13 100)
Total pour 2019-2020	40 000	—	40 000	26 900	(13 100)
Comptes à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Subventions conditionnelles – Canada	200 000	—	200 000	2 706 800	2 506 800
Rendement des investissements	39 000	—	39 000	37 900	(1 100)
Permis et licences	3 103 000	—	3 103 000	3 330 300	227 300
Ventes de biens et services	5 000	—	5 000	—	(5 000)
Recettes diverses	—	—	—	4 800	4 800
Total pour 2019-2020	3 347 000	—	3 347 000	6 079 800	2 732 800

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2019-2020 du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2019	2018
Permanent	548	550
Temporaire	62	74
TOTAL	610	624

Le Ministère a annoncé 33 concours, soit 10 concours publics et 23 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : • un degré élevé d'expertise et de formation, • un degré élevé de compétences techniques, • une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	1
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régions régionales de la santé) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	11
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
26	<i>Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières</i> https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1422&legi=59&num=0&page=	14 juin 2019	Une modification a été apportée à la <i>Loi</i> afin de rendre une licence d'exploitation de tourbière valide pour deux ans à partir de sa date d'octroi.
19	<i>Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune</i> https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1458&legi=59&num=0&page=	17 mars 2020	Des modifications ont été apportées à la <i>Loi</i> pour prolonger la période de chasse le dimanche et inclure tous les dimanches entre le 14 octobre et le 31 décembre.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Modifications au Règlement sur la chasse à l'original (94-47) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	9 mai 2019	Modifications visant à : 1. augmenter le nombre de bulletins de participation par participant n'ayant pas été tiré au sort durant 20 ans ou plus au cours des tirages au sort informatisés des permis de chasse à l'original pour résidents; 2. ajouter des critères précisant qu'une preuve de formation adéquate ou d'expérience antérieure de la chasse est requise avant la soumission d'une demande de participation au tirage des permis de chasse à l'original pour résidents.
Modifications au Règlement d'interdiction de la fracturation hydraulique (2015-28) pris en vertu de la <i>Loi sur le pétrole et le gaz naturel</i>	6 juin 2019	Modification visant à exempter un certain secteur en vue de permettre la fracturation hydraulique au concessionnaire dont le bail vise une concession située, en tout ou en partie, dans les sections identifiées par les numéros 25 à 79 du carreau de quadrillage 2425 de la carte normalisée de quadrillage pour le pétrole et le gaz naturel du Nouveau-Brunswick figurant à l'annexe A du Règlement du Nouveau-Brunswick 86-190 pris en vertu de la <i>Loi</i> .
Modifications au Règlement sur la prise d'animaux à fourrure (84-124) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> .	18 juin 2019	Modification visant à : 1. ajouter le chat sauvage d'Amérique à la liste des animaux à fourrure dont la prise doit se faire avec des pièges homologués; 2. mettre à jour les listes des pièges homologués afin d'inclure les modèles approuvés pour le chat sauvage d'Amérique et pour ajouter des modèles approuvés pour d'autres espèces.
Modifications au Règlement sur la chasse à l'original (94-47) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	11 septembre 2019	Modifications visant à changer les exigences d'admissibilité des personnes soumettant une demande au tirage pour guides et pourvoyeurs afin d'offrir des possibilités accrues aux entreprises ayant des intérêts importants dans l'industrie.
Modification au Règlement sur l'électricité issue de ressources renouvelables (2015-60) pris en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i>	31 décembre 2019	Modification visant à éliminer l'exigence de la période de cinq ans pour l'achat d'électricité renouvelable de l'extérieur de la province afin de faciliter les achats de plus longue durée.
Modifications au Règlement relatif à l'établissement de zones naturelles protégées (2003-8) pris en vertu de la <i>Loi sur les zones naturelles protégées</i>	13 mars 2020	Modification au Règlement sur la prise d'animaux à fourrure visant à éliminer l'incohérence existant entre les versions anglaise et française afin que le texte des versions anglaise et française limite le nombre de chiens de chasse utilisés pour la chasse au chat sauvage d'Amérique ou au renard à un maximum de trois. Modification au Règlement sur la chasse visant à supprimer la restriction relative à la race des chiens autorisés pour la chasse aux lapins de manière à éliminer les incohérences relatives à la nécessité ou non d'obtenir un permis pour chasser le lapin à l'aide d'un chien; à l'âge auquel le titulaire d'un permis est autorisé à chasser le lapin à l'aide d'un chien, et au nombre de chiens pouvant être utilisés pour chasser le renard ou le chat sauvage d'Amérique.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Modification au Règlement général (86-98) pris en vertu de la <i>Loi sur les mines</i>	13 mars 2020	Modification visant l'établissement d'un barème de redevances de 0,25 \$ la tonne pour l'extraction de gypse au Nouveau-Brunswick.

Les lois relevant du Ministère en 2019-2020 se trouvent à l'adresse suivante :

<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=5>.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a continué à travailler sur son plan d'action en matière de langues officielles qui vise les quatre secteurs d'activité évoqués dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2019-2020 au sein de chacun de ces quatre secteurs d'activité.

Axe 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province:

- On a rappelé aux employés leur obligation juridique d'offrir des services de qualité égale dans les deux langues dans tous les endroits.
- Des profils linguistiques ont été maintenus tout au long de l'exercice et ont été utilisés durant le processus d'embauche pour garantir que le Ministère était en mesure de fournir des services dans les deux langues partout dans la province.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail:

- La communication, la correspondance et les interactions avec les employés, comme les évaluations du rendement, ont eu cours dans la langue officielle de préférence des employés.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Dans le cas de toutes les grandes réunions, le Ministère a encouragé la présentation d'exposés bilingues ou de séances distinctes en anglais et en français.

Axe 3

Les politiques et programmes gouvernementaux neufs ou modifiés tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province.

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.
- Le rapport annuel du Ministère comporte un résumé des activités liées aux langues officielles.

Axe 4

S'assurer que tous les employés de votre ministère / agence aient une bonne connaissance et compréhension de la Loi sur les langues officielles, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles:

- Le sous ministre et les autres membres de l'équipe de direction ont rappelé aux employés leur obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de préférence du client. Ils ont également rappelé aux employés la Politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Les employés ont dû, dans le cadre du processus continu d'orientation des employés et de gestion du rendement, lire les politiques relatives aux langues officielles.

Conclusion

Le Ministère comprend les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et il met tout en œuvre pour offrir à sa clientèle des services de qualité dans les deux langues officielles. Le Ministère encourage et appuie de plus l'utilisation des deux langues officielles au travail et il investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Volume 3, chapitre 7, Sites contaminés, 2019 https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V3/Chap7f.pdf	2

Recommandations mises en oeuvre	Mesures prises
7. 22 - Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie obtienne des rapports techniques actualisés avant le prochain audit de la province afin d'appuyer le passif au titre des sites contaminés. Nous recommandons que les rapports soient obtenus par la suite au moins tous les cinq ans ou avant, si les conditions indiquent qu'un rapport actualisé est nécessaire.	Mise en oeuvre. Le Ministère a obtenu avant l'audit provincial des rapports techniques à jour à l'appui du passif au titre des sites contaminés et il soumettra ultérieurement des rapports au moins tous les cinq ans ou plus hâtivement, si la situation révèle qu'une mise à jour s'avère nécessaire.
7.30 - Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie obtienne et maintienne une preuve d'assurance actualisée ou une sûreté financière comme nantissement pour tous les biens qu'il loue à des tiers.	Mise en oeuvre. Le Ministère a obtenu une preuve d'assurance actualisée ou une sûreté financière qu'il maintiendra comme nantissement pour tous les biens qu'il loue à des tiers.

Section 2 – Comprend les exercices de la troisième, de la quatrième et de la cinquième année d'activité.

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Mises en oeuvre
Volume 2, chapitre 3, Sylviculture, 2015 -Déterminer si le ministère des Ressources naturelles s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'approvisionnement en bois provenant de lots boisés privés. https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap3f.pdf	21	21
Volume 2, chapitre 4, Approvisionnement en bois des terres privées, 2015 -Déterminer si la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick exerce une surveillance appropriée des offices de commercialisation des produits forestiers. https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap4f.pdf	19	19

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2019-2020.

Annexe A : Sylviculture

Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique

Exercice	Produits			
	Semis produits	Semences produites (en kg)	Semences entreposées (en kg)	Semences entreposées pour des clients (en kg)
2019-2020	16 400 000	276	2 295	2 916
2018-2019	15 900 000	68	2 106	2 816
2017-2018	18 700 000	922	2 107	2 967

Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par exercice (ha)

Exercice	Activités liées à la plantation		Éclaircie précommerciale
	Plantation d'arbres	Soins sylvicoles	
2019-2020	11 056	14 324	14 174
2018-2019	10 402	14 849	15 069
2017-2018	10 268	15 841	14 187

Travaux sylvicoles sur des terres privées par exercice (ha)

Exercice	Activités liées à la plantation			Éclaircie précommerciale
	Préparation de terrain	Plantation d'arbres	Soins sylvicoles	
2019-2020	1 210	1 328	914	2 668
2018-2019	914	931	868	2 830*
2017-2018	534	920	1 132**	3 430**

* Mise à jour d'après le rapport de 2018-2019.

**Mise à jour d'après les rapports de 2017-2018 et de 2018-2019.

Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne

Produits forestiers récoltés sur les terres de la Couronne (m³)

Exercice	Groupe d'essences	Titulaires de permis et de sous-permis	Premières Nations	Permis spéciaux	Total
2019-2020	Résineux	3 408 969	202 814	13 201	5 600 492
	Feuillus	1 895 206	52 876	27 426	
2018-2019	Résineux	3 371 454	202 600	3 275	5 468 007
	Feuillus	1 803 182	49 958	37 538	
2017-2018	Résineux	3 303 308	202 570	9 374	5 439 214
	Feuillus	1 838 538	41 808	43 616	

Annexe C : Incendies

Superficie détruite par le feu en hectares (ha) 2019, 2018, 2017

Région		1	2	3	4	Total
2019	Incendies	49	26	85	22	182
	ha	35,5	37,9	145,1	9,2	227,7
2018	Incendies	77	78	104	26	285
	ha	43	154	98	17	312
2017	Incendies	75	46	110	14	245
	ha	62	27	463	16	568

Moyenne décennale : 158 incendies, 197,3 ha

Incendies de forêt en 2019

Cause (2019 seulement)	Nombre	ha
Cause humaine/industrielle	152 (83 %)	183,6 (81 %)
Foudre	14 (8 %)	14,1 (6 %)
Cause inconnue	16 (9 %)	30 (13 %)

Annexe D : Poissons et faune

Permis de chasse délivrés

Type de permis	Cerf de Virginie	Original*	Ours	Petit gibier	Animaux nuisibles	Mineurs**
Résident	42 256	4 663	4 995	10 701	9 618	884
Chasseur désigné	-	3 459	-	-	-	-
Non-résident	692	100	2 382	425	12	-
Total en 2019	42 948	8 222	7 377	11 126	9 630	884
Résident	42 788	4 352	5 146	10 387	9 644	967
Chasseur désigné	-	3 287	-	-	-	-
Non-résident	247	100	478	407	23	-
Total en 2018	43 035	7 739	5 624	10 794	9 667	967
Résident	45 443	4 564	4 878	11 369	10 280	1 133
Chasseur désigné	-	3 449	-	-	-	-
Non-résident	335	98	2 186	469	20	-
Total en 2017	45 778	8 111	7 064	11 838	10 300	1 133

* Les chasseurs d'original qui demeurent au Nouveau-Brunswick peuvent désigner un autre chasseur qui les accompagnera. La limite de prises d'un original par expédition de chasse demeure en vigueur.

** L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

Permis de pêche à la ligne délivrés

Espèce	2019	2018	2017
Saumon de l'Atlantique	11 381	12 054	13 000
Autres espèces*	48 839	50 146	53 885
Total	60 220	62 200	66 885

* Comprend les ventes de permis de pêche sous la glace.

Ventilation des permis délivrés en 2019

Pêche à la ligne	Résident	Non-résident
Saumon	8 727	2 654
Truite, etc.	44 179	3 400
Pêche sous la glace	1 180	80
Eaux réservées de la Couronne*	Résidents seulement	
Miramichi	868	
Restigouche	422	
Patapédia	26	

* Sections réservées à la pêche ordinaire seulement.